



Traité Temoura

Michna 6 - Chapitre 7

כָּל הַקֹּדָשִׁים שֶׁנִּשְׁחָטוּ חוּץ לְזִמְנָן וְחוּץ לְמִקְוָמָן,
הָרִי אֵלּוּ יִשְׂרָפוּ.
אֲשֶׁם תָּלוּי, יִשְׂרָף;
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר: יִקָּבֵר.
חֲטָאת הָעוֹף הַבָּאָה עַל סִפָּק,
תִּשְׂרָף;
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
יִטִּילָנָה לְאַמָּה.
כָּל הַנִּשְׂרָפִין, לֹא יִקָּבְרוּ;
וְכָל הַנִּקְבָּרִים, לֹא יִשְׂרָפוּ.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
אִם רָצָה לְהַחֲמִיר עַל עֲצָמוֹ
לְשַׂרְף אֶת הַנִּקְבָּרִים,
רְשָׁאִי.
אָמְרוּ לוֹ:
אֵינוֹ מִתֵּר לְשָׁנוֹת:

[Quant à tout animal] sacrificiel qui a été sacrifié [dans l'intention de le sacrifier ou de le consommer] au-delà de l'heure ou du [lieu prévu], il [sera] brûlé. [Quant à] un sacrifice provisoire de culpabilité [apporté par quelqu'un qui n'est pas sûr d'avoir commis un péché qui le rend passible d'un sacrifice pour le péché, s'il découvre qu'il n'a pas commis de péché, le sacrifice] sera brûlé, [car son statut juridique est celui d'un sacrifice impropre]. Rabbi Yehouda dit : Il sera enterré. Un sacrifice pour le péché d'un oiseau qui vient en raison d'une incertitude, [par exemple dans le cas d'une femme qui a fait une fausse couche et dont elle n'est pas sûre qu'il s'agissait d'un fœtus], sera brûlé, [car il ne peut pas être mangé en raison de l'incertitude et parce que la nuque de son cou a été pincée et qu'il n'a pas été abattu]. Rabbi Yehouda dit : Il faut le jeter dans le [drain de la cour du Temple, car le jeune oiseau se décomposera et sera entraîné dans le ruisseau à l'extérieur du Temple. Le principe est le suivant] : tout ce qui est enterré ne sera pas brûlé, et tout ce qui est brûlé ne sera pas enterré. Rabbi Yéhoua dit : Si quelqu'un veut s'imposer une rigueur en brûlant [des objets] destinés[à être] enterrés, [il lui est] permis[de les brûler. Les Sages] ont dit à [Rabbi Yéhoua] : Il n'est pas permis de changer [de méthode de destruction, car cela pourrait conduire à une



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

indulgence, car il est permis de tirer profit des cendres d'objets devant être brûlés, alors qu'il n'est pas permis de tirer profit des cendres d'objets devant être enterrés].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions